

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 13 mars 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, adjoints,
Stéphane AUZERAL, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Anne-Laure JEAN-BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT

Laura LAVILANIE

Nadine DESMARAIS procuration à Anne DUNAN

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Jean-Laurent PEREZ procuration à Philippe CARRERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Sylvie BIRABEN est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **19 février 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **19 février 2024** est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – EAU/ASSAINISSEMENT
(20-2024)

Monsieur le Maire présente l'exécution 2023 :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	267 901.11 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	267 901.11 €
RESULTAT 2023	0 €
RESULTAT ANTERIEUR	- 3 125.93 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (déficit)</u>	<u>- 3 125.93 €</u>
DEPENSES INVESTISSEMENT	128 227.33 €
RECETTES INVESTISSEMENT	100 211.34 €
RESULTAT 2023 (déficit)	- 28 015.99 €
RESULTAT ANTERIEUR	3 935.48 €
<u>SOLDE D'EXECUTION (déficit)</u>	<u>- 24 080.51 €</u>

Madame Anne DUNAN, 2^{ème} adjointe propose aux membres du Conseil Municipal de voter par chapitre ce compte administratif, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2023 de l'eau et assainissement est approuvé.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau